

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL du 03 mai 2021

Réunion publique

Lieu : Salle communale

Heure de début : 20h04

Heure de fin : 21h19

Présidence : Monsieur le Maire, B. CHÉNOT

Secrétaire de séance : A. REMY

Conseillers présents : B. CHÉNOT, L. PERRETTE, I. DESBOIS, R. BASTAILLE, A. BAZARD, H. FOREST, J. MATHIEU, E. REGHEM, A. REMY, H. SOYER

Conseillers absents : O. BERTRAND – L. MATHIOT – S. MOURE – C. THEVENON

Procurations :

O. BERTRAND donne procuration à Monsieur E. REGHEM

L. MATHIOT donne procuration à Monsieur H. FOREST

S. MOURE donne procuration à Monsieur L. PERRETTE

C. THEVENON donne procuration à Monsieur J. MATHIEU

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021
2. SPL-XDEMAT NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
3. DEVIS / AIRE DE JEUX MULTIGENERATIONNELLE
4. DIVERS et INFORMATIONS :
 - Devis broyage emprise chemin
 - Devis entretien Lavoir Grande rue

Ouverture de séance :

B. CHÉNOT ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint. L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire a souhaité réunir rapidement le Conseil Municipal afin de donner suite à une offre limitée de la société EPSL de débuter les travaux pour l'aménagement de la nouvelle aire de jeux en Juillet 2021. Jusqu'alors, nous étions dans l'attente de l'accusé de réception de la demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand Est pour le projet « aire de jeux multigénérationnelle ». Réception faite le mardi 27 avril 2021.

01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler.

ERRATUM :

Il était annoncé qu'une enquête portant sur le bus méridien serait proposée par le Syndicat 3V à la rentrée 2021. Or celle-ci sera communiquée courant mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2021.

02 –SPL-XDEMAT NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Monsieur le Maire nous informe par la lecture suivante que :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,*
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,*
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,*
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,*
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,*
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,*
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,*
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,*
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.*

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- o Le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,*
- o Le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,*
- o Le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,*
- o Le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,*
- o Le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,*
- o Le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,*
- o Le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,*
- o Le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,*
- o Les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,*

Conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- Donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la Société Publique dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions**
- DONNE POUVOIR au représentant de la Collectivité à l'Assemblée Générale de la Société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.**

03 – DEVIS/ AIRE DE JEUX MULTIGENERATIONNELLE

La Commune a sollicité le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ainsi que les Services de la RÉGION GRAND EST pour obtenir un soutien financier sur le programme suivant « Crédit d'une aire de jeux multigénérationnelle »

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que les accusés de réception étant parvenus en Mairie, les devis présentés ci-dessous peuvent être validés et les travaux peuvent débuter.

Il est rappelé que les objectifs principaux de ce projet sont l'envie de redynamiser la zone dite « de la Gare » et de créer un espace multigénérationnel, familial et convivial.

Les devis ont été présentés et détaillés à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Devis EPSL N°17060 du 20.01.2021 concernant l'installation du chantier, les jeux, les parcours de motricité et agrès sportifs, le sol coulé et le contrôle de la réception pour un montant de 46 000,00 € HT (55 200 € TTC)*
- Devis ETA BM Services N°2119 du 04.01.2021 concernant la préparation et le terrassement de la zone pour un montant de 5 670,00 € HT (6 804,00 € TTC)*

L'estimation du coût de l'ensemble des travaux s'élève à 51 670 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDENT** les devis ci-dessus pour un montant global de 51 670 € HT soit 62 0004 € TTC
- **APPROUVENT** le plan de financement prévisionnel pour les travaux ci-dessous :

○ <i>Dépense HT</i>	<i>Création d'une aire de jeux et d'activités multi générations</i>	51 670 €
○ <i>Recettes prévisionnelles HT</i>		
	<i>Région Grand Est « Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » 30 %</i>	15 501 €
	<i>Conseil Départemental Contrat Territoires Solidaires 50 %</i>	25 835 €
	<i>Autofinancement 20 %</i>	10 334 €

- **S'ENGAGENT** à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages créés en votant au budget les crédits nécessaires à cet entretien,
- **S'ENGAGENT** à inscrire au budget les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

04 – DIVERS et INFORMATIONS :

1. Devis broyage emprise chemin

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil le devis n° 271 de chez SAS SAFOR du 01.04.2021.

Il y est proposé de réaliser les emprises sur les Chemins de Sansey et des Ailes sur respectivement 600 m et 300 m, ainsi qu'un broyage sur 2 m de large pour une ouverture dans l'axe des chemins. Prix forfaitaire de 520 € H.T.

Ces broyages ne seront pas réalisés avant Août de cette année.

Il est également proposé sur ce même devis :

- Un entretien de ces emprises pour un forfait annuel de 130 € H.T.
- Un élagage, ramassage, broyage des accotements le long du Chemin de la Ferme « Labussière » sur 1 km pour un forfait de 550 € H.T.

Ces deux dernières propositions n'ont pas été retenues par le Conseil Municipal

Ainsi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VALIDE et APPROUVE à l'unanimité, le devis de chez SAS SAFOR n°271 dans sa partie concernant la réalisation des emprises sur les Chemins de Sansey et des Ailes pour un montant forfaitaire de 520 € H.T.

2. Devis entretien Lavoir Grande Rue

Le devis n°120 de l'entreprise Guillard du 28.04.2021 concernant les travaux de restauration du Lavoir Grande Rue est présenté au Conseil Municipal pour un montant total de 1650 €.

- 550 € pour la réparation du banc et
- 1100 € pour la fourniture et pose de 2 éléments de pilier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE et APPROUVE à l'unanimité le devis de l'entreprise Guillard pour la restauration du Lavoir Grande Rue pour un montant total de 1650 €.

L'ordre du jour est épuisé à 20h21.

QUESTIONS et DIVERS :

a. Programme action ONF 2021

Réception par la Mairie d'un devis de l'ONF

Il est proposé de faire une demande de devis à l'entreprise PETIT, qui jusqu'alors était en charge des travaux d'entretien des grandes tranchées pour la Commune de Lagney

b. Proposition de participation de la Commune au financement des transports scolaires méridiens.

- Lors du dernier Conseil Municipal, il a été convenu d'une prise de contact avec la Commune de Pagney-Derrière-Barine afin d'envisager que les deux communes s'associent dans un projet d'aide au financement du bus méridien scolaire. Cette association n'a pas été retenue par la Commune de Pagney-Derrière-Barine.
- Il n'y aura, pour le moment, aucun communiqué officiel par le Syndicat 3V concernant cette proposition de participation financière de la Commune de Lagney pour les enfants de Lagney prenant le bus méridien.
- Cette proposition de participation financière pourra faire l'objet d'un prochain débat.

c. Questionnement concernant la facturation estimative de la consommation d'eau pour le premier semestres 2021

- Monsieur le Maire prendra contact avec la Communauté de Commune Terre Touloise afin de connaître la raison de l'avance sur consommation, réclamée par le service facturation de la Communauté de Commune Terre Touloise, à certains contribuables du village.

d. Cérémonie commémorative du 08 mai

- Par consigne de la Préfecture, les cérémonies commémoratives du 08 mai ne seront pas ouvertes à la population.
- Une gerbe de fleurs sera déposée ce samedi 8 mai à 11h par les Conseillers Municipaux et le(s) porteur(s) des drapeaux.

e. Élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

- Elles se tiendront conjointement dans la salle communale. Par recommandation du Conseil Scientifique, seront sollicitées en priorité pour tenir le bureau de vote, les personnes vaccinées.

f. Proposition Réunions Commission Travaux :

- Lundi 17 mai 2021 ; Objet de la rencontre : La traversée du village (Bureau d'étude Baumgarten)
- Lundi 10 mai 2021 ; Objet de la rencontre : Etude devis Éclairage public (Société Eclatec)

g. Véhicule communal :

- Prospections faites. Achat en cours d'un véhicule type utilitaire
- Prospection en cours pour l'acquisition d'une remorque

h. Diagnostic « Enfance – jeunesse »

Un questionnaire destiné aux communes a été envoyé par la C.C.T.T.

Celui est à rendre avant le 21 mai 2021

i. Aide au fleurissement des maisons individuelles.

- En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de marché aux fleurs cette année
- Réflexion à mener pour maintenir une participation financière de la Commune à cet embellissement.

B. Chenot, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le 9^{ème} Conseil Municipal à 21h19

Secrétaire de séance
Ariane REMY

VU par Mr Bernard CHENOT, Le Maire de la Commune de Lagney, pour être affiché le 07/05/2021
à la porte de la Mairie